



St Jean-le-Blanc



HORAIRES ET AUTONOMIE



Madame, Monsieur,

Afin d'assurer au mieux la sécurité des vos enfants nous souhaiterions apporter les précisions suivantes.

L'activité Dynamik'Ados propose aux jeunes de 11 à 16 ans des semaines d'activités récréatives, selon un principe de fonctionnement autonome de niveau collège.

Les horaires de fonctionnement sont les suivants :

9h00 accueil des jeunes au local (arrivés seuls ou avec leurs parents)

17h30 départ des jeunes du local (seuls ou avec leurs parents)

En dehors de ces lieux (salle du local) et horaires, la responsabilité de l'équipe d'encadrement n'est pas engagée.

Les familles se doivent de respecter ces horaires, aussi bien les heures d'arrivée qui conditionnent le départ aux activités, que les heures du soir qui conditionnent la fin de journée de chacun et marquent l'arrêt des activités.

Chaque enfant repartant seul devra y être autorisé par écrit ceci impliquant qu'à partir de 17h30 il ne sera plus pris en charge.

Dans le cas d'une absence non justifiée de votre enfant le matin, l'équipe vous contactera afin d'en connaître les raisons et vous informer qu'il n'est pas présent.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous.

Je soussigné responsable légal du
jeune l'autorise à rentrer
seul à partir de 17h30.

OUI

NON

Date et Signature des parents



St Jean-le-Blanc



HORAIRES ET AUTONOMIE



Cigales et Grillons – 18 bd Aristide Briand – 45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.42.15.15 – Fax : 02.38.62.77.89 – www.cigalesetgrillons.com

Madame, Monsieur,

Afin d'assurer au mieux la sécurité des vos enfants nous souhaiterions apporter les précisions suivantes.

L'activité Dynamik'Ados propose aux jeunes de 11 à 16 ans des semaines d'activités récréatives, selon un principe de fonctionnement autonome de niveau collège.

Les horaires de fonctionnement sont les suivants :

9h00 accueil des jeunes au local (arrivés seuls ou avec leurs parents)

17h30 départ des jeunes du local (seuls ou avec leurs parents)

En dehors de ces lieux (salle du local) et horaires, la responsabilité de l'équipe d'encadrement n'est pas engagée.

Les familles se doivent de respecter ces horaires, aussi bien les heures d'arrivée qui conditionnent le départ aux activités, que les heures du soir qui conditionnent la fin de journée de chacun et marquent l'arrêt des activités.

Chaque enfant repartant seul devra y être autorisé par écrit ceci impliquant qu'à partir de 17h30 il ne sera plus pris en charge.

Dans le cas d'une absence non justifiée de votre enfant le matin, l'équipe vous contactera afin d'en connaître les raisons et vous informer qu'il n'est pas présent.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous.

Je soussigné responsable légal du
jeune l'autorise à rentrer
seul à partir de 17h30.

OUI

NON

Date et Signature des parents